

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
26 juin 2025**

Date de convocation : 20/06/2025

Date d'affichage : 20/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER – Delphine PRIGENT – Sébastien LE LEZ – Edwige VAN GAALLEN – Sylviane LETTY – Natalia DELACOURCELLE – Jean-François SALAUN – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE – Dominique LE GOFF – Ewen LE BORGNE à l'exception de : Eric LE DUFF, Olivier LE BIHAN, Valérie QUERE, Gwénaëlle ARGOUARCH

Procurations :

Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ

Marlène ILHEU pour Roger GUILLOU

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Valérie QUERE pour Aurélie RIOU

Gwénaëlle ARGOUARCH pour Charles de KERMENGUY

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

1-3 : Affaires foncières : fixation des prix de plusieurs parcelles communales

La Commune a organisé une enquête publique de voirie qui s'est déroulée du 1^{er} au 15 avril 2025. La demande portait sur 3 dossiers distincts dont la conclusion implique des ventes de parcelles communales.

En fonction de la localisation et de la nature des terrains, les propositions sont les suivantes :

situation	Proposition de prix au m2
Fourguellen chemin rural bitumé	9,00 €
Fourguellen chemin rural non-bitumé	5,00 €
Le Land chemin rural non-bitumé	5,00 €
Rue des Courlis extension jardin	35,00 €

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve les 3 procédures de mutation foncière exposées ci-dessus,



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 029-212900302-20250626-CM20250613-DE

- autorise le Maire à signer les actes respectivement avec les d
- délibération approuvant les conclusions de l'enquête publique ;
- précise que les frais occasionnés par les actes seront à la charge des acquéreurs

Fait à CLEDER, le 27/06/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

